

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**7^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009
14 ET 15 DECEMBRE 2009**

N° 2009/E7/027

**MOTION AVEC DEMANDE
D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- DEPOSEE PAR : MM. Dominique BUCCHINI, Edmond SIMEONI, François DOMINICI et Antoine OTTAVI

- OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME HYDRAULIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSIDERANT que la convention d'application 2007-2013 du PEI comporte au titre de la mesure 111 « eau brute » la réalisation de 80 M€ d'investissements structurants, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Territoriale de Corse ;

CONSIDERANT que à ce jour, aucune source de crédits n'est identifiée pour les opérations ne concourants pas à l'eau potable (20 M€) que seule une enveloppe réduite à 30 M€ sur les 60 M€ prévus pour les équipements à but mixte est prise en compte dans la convention ONEMA/Agence de l'Eau 2008/2013 ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que l'Etat respecte intégralement ses engagements en complétant les inscriptions budgétaires nécessaires à la mise en œuvre du programme hydraulique.